

Gares : la généralisation des portiques jugée irréaliste

TRANSPORT

Les sénateurs estiment impossible la généralisation des portiques souhaitée par Ségolène Royal.

Ils préconisent à la place des contrôles aléatoires, réalisés avec du matériel mobile.

Lionel Steinmann
lsteinmann@lesechos.fr

Les sénateurs ont, eux aussi, des idées pour améliorer la sécurité dans les transports en commun face à la menace terroriste. Alors qu'une proposition de loi sur ce thème a été adoptée mi-décembre en première lecture par les députés, leurs collègues parlementaires du palais du Luxembourg ont présenté mercredi, dans un rapport d'information, leurs propres suggestions. Avec l'ambition d'en intégrer certaines, par le biais d'amendements, dans la proposition de loi lorsque celle-ci sera examinée par le Sénat dans deux semaines.

Les deux textes ont dès aujourd'hui un certain nombre de points en commun : parmi les quinze propositions présentées par les sénateurs, plusieurs ont déjà été validées il y a un mois par les députés, comme la possibilité qui serait offerte aux services de sécurité de la RATP et de la SNCF de procéder à des contrôles de bagages, de refuser l'accès au train en cas de refus des passagers concernés, ou de pouvoir travailler en civil.

La contribution la plus originale du rapport d'information concerne



Les contrôles à la gare du Nord, à Paris, ont débuté le 20 décembre dernier pour les trains Thalys à destination de la Belgique et des Pays-Bas. Photo Bertrand Guay/AFP

les portiques de sécurité semblables à ceux utilisés dans les aéroports, que Ségolène Royal verrait bien dans toutes les gares du pays. La ministre de l'Écologie, qui a également la tutelle sur les transports, a réclamé leur installation sur les quais permettant d'accéder aux trains Thalys gare du Nord à Paris et à Lille. Lors de leur inauguration, le 17 décembre, elle assurait qu'« il n'y a pas de raisons qu'on ne sécurise que le Thalys : tous les TGV, les trains nationaux » peuvent être concernés, tout comme « les TER pour lesquels les régions peuvent parfaitement en installer ».

Scepticisme des experts

Cette posture, qui laisse sceptiques tous les experts, est éreintée par les deux rapporteurs (Les Républicains) du rapport sénatorial. « Personne ne juge réaliste l'hypothèse d'une reproduction à l'identique du

système de sécurité aéroportuaire, conçu pour un trafic beaucoup plus faible de passagers et intégré au stade même de la conception des aéroports », écrivent-ils. Le manque

Le manque d'espace dans les gares et les métros rend l'installation de ces portiques « physiquement impossible ».

d'espace dans les gares et les métros et la densité nettement plus élevée de voyageurs rendent l'installation de ces portiques « physiquement impossible », et celle-ci « allongerait en outre de façon considérable le temps de trajet des usagers ».

Au passage, les deux sénateurs ont affirmé que « les autres pays desservis par le Thalys ne sont pas favorables à l'installation de portiques dans leurs gares pour contrôler l'accès à ces trains, ils nous l'ont dit », ce qui fait que l'installation faite en France « ne sert à rien ».

Plutôt qu'une généralisation, le rapport préconise « la réalisation de contrôles aléatoires, au moyen de portiques déplaçables », sur l'ensemble du réseau. Ce qui serait, selon les parlementaires, plus supportable par les passagers et créerait un climat d'incertitude pour les terroristes, « à un coût raisonnable ». Les parlementaires n'ont toutefois pas précisé celui-ci, ni le nombre de portiques qu'il faudrait déployer (« cela doit se discuter avec la SNCF »). Ils ont élué de la même manière la question du financement de leurs propositions. ■

2,5

MILLIONS D'EUROS

Le coût annuel pour équiper un quai de gare de portiques, selon la SNCF.